

Le dépôt légal imprimeur est régi par le Code du patrimoine (articles L131-1 à L133-1) et le décret n°2006-696 du 13 juin 2006.

## LE DÉPÔT LÉGAL IMPRIMEUR

est l'obligation faite à tout imprimeur de déposer un exemplaire de chaque document qu'il imprime à l'établissement dépositaire du dépôt légal.

Pour les départements des Vosges, Moselle, Meuse et Meurthe-et-Moselle, les Bibliothèques de Nancy sont dépositaires du dépôt légal.

Bibliothèques de Nancy - Stanislas  
Dépôt Légal - Franchise postale  
Code du patrimoine Art. L.132.1  
43, rue Stanislas - CS 64230  
54042 NANCY cedex  
03 83 37 38 83  
bmnancydepotlegal@mairie.fr

Il concerne :

- les périodiques, bulletins municipaux, bulletins paroissiaux
- les livres et brochures
- les cartes postales, cartes géographiques
- les affiches, gravures, photos
- les recueils, dépliants, tracts publicitaires, rapports annuels
- les dépliants touristiques
- ...

**Je suis considéré comme imprimeur si je suis :**

- un imprimeur professionnel ;
- un graveur ;
- un photographe ;
- une personne produisant une oeuvre relevant des arts graphiques par quelque procédé que ce soit ;
- un brocheur-relieur si l'ouvrage est exécuté par plusieurs façonniers.

Je suis **IMPRIMEUR**,  
comment déposer un document dans les Bibliothèques  
de Nancy - Stanislas

— **DATE DE DÉPÔT**

dès l'achèvement du tirage ou de la fabrication.

— **DÉCLARATION DE DÉPÔT**

Livres : à joindre à chaque envoi.

Périodiques : à joindre pour le premier numéro déposé  
puis annuellement pour l'ensemble des numéros parus  
et déposés.

*Formulaire de déclaration disponible sur [www.bnf.fr](http://www.bnf.fr), rubrique  
dépôt légal imprimeur.*

— **FRANCHISE POSTALE**

Pour un acheminement sans frais des envois, la mention  
Dépôt légal - Franchise postale

Code du patrimoine Art. L.132.1.

*DÉPÔT LÉGAL D'AUJOURD'HUI,  
PATRIMOINE DE DEMAIN  
les avantages du dépôt légal*

*Toutes les publications imprimées sont  
conservées de façon pérenne pour les  
générations futures.*

*La population y a accès simplement :  
en Lorraine, il suffit de venir les consulter  
à la Bibliothèque Stanislas.*

*Les publications sont valorisées dans  
les outils de recherche proposés par les  
bibliothèques : catalogues, bibliographies.*



Bibliothèques  
de Nancy

ville de  
**Nancy**,